



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01407

Numéro SIREN : 501 418 495

Nom ou dénomination : FINANCIERE PICHET

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2017 sous le numéro de dépôt 1517



1700152001

DATE DEPOT : 2017-01-05

NUMERO DE DEPOT : 2017R001517

N° GESTION : 2014B01407

N° SIREN : 501418495

DENOMINATION : FINANCIERE PICHET

ADRESSE : 3 rue des Saussaies 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2016/12/08

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

*ALB ALIX*

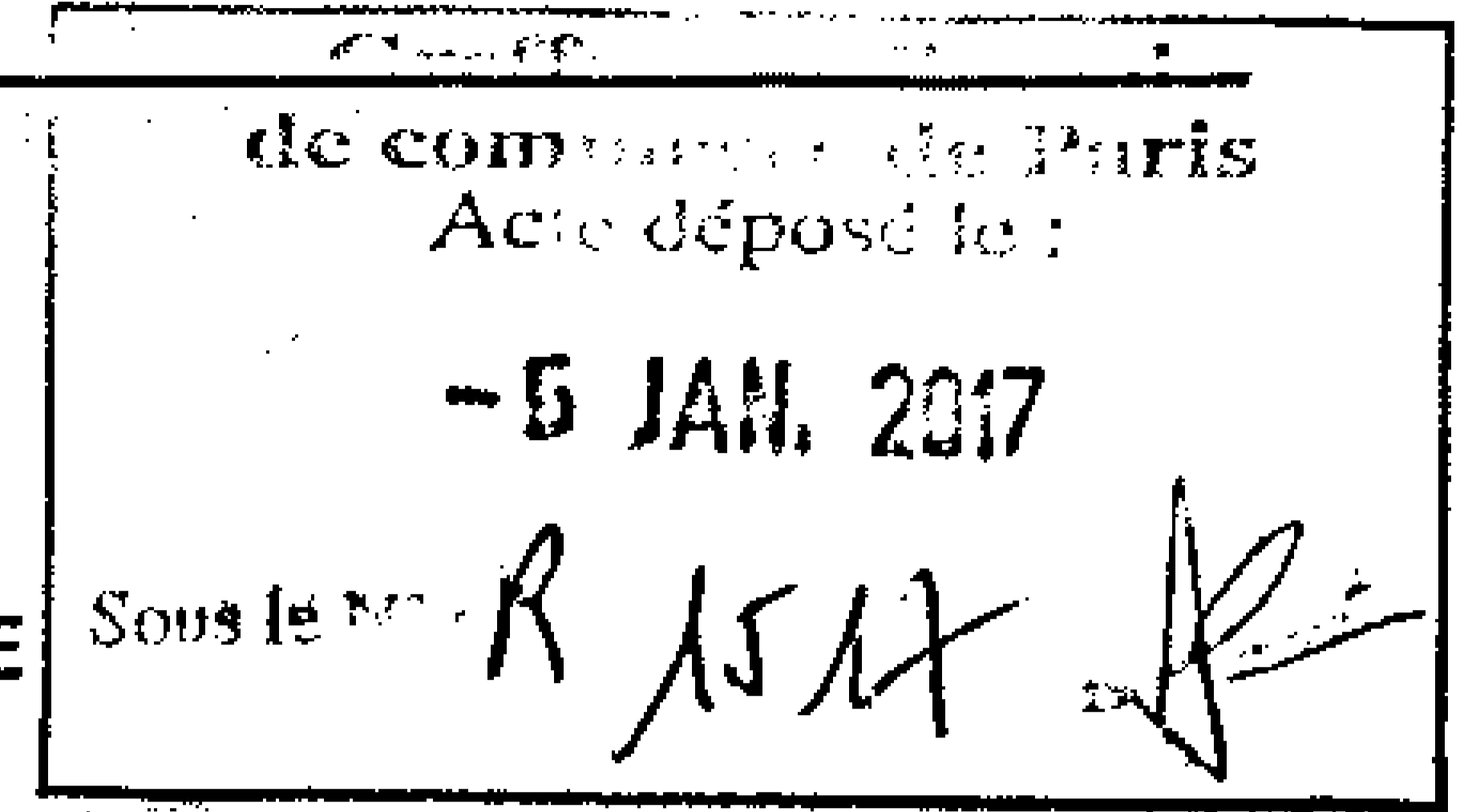
**FINANCIERE PICHET**

**Société par actions simplifiée au capital de 504 204 931 euros**

**Siège social : 3 rue des Saussaies, 75008 PARIS**

**S01 418 495 RCS PARIS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 8 DECEMBRE 2016**



*16 08 12 ALB CP*

L'an deux mille seize,  
Le 8 décembre,  
A 9 heures 15,

Les associés de la société FINANCIERE PICHET se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société PROMOTION PICHET, 20-24 Avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice PICHET, en sa qualité de Président de la Société.

Le Cabinet LASSUS & ASSOCIES et la société MAZARS & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Comité d'entreprise de l'UES du Groupe, régulièrement informé, n'est pas représenté.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 21.224 actions sur les 21.227 actions composant le capital social, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il précise que ces mêmes documents ont été soumis au Comité d'entreprise, lequel n'a pas présenté d'observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Démission et nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'administration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Alain CHAVANCE, de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, Madame Isabelle CHAUVE, domiciliée 61 Quai de Paludate, 33800 BORDEAUX, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.*

\*\*\*

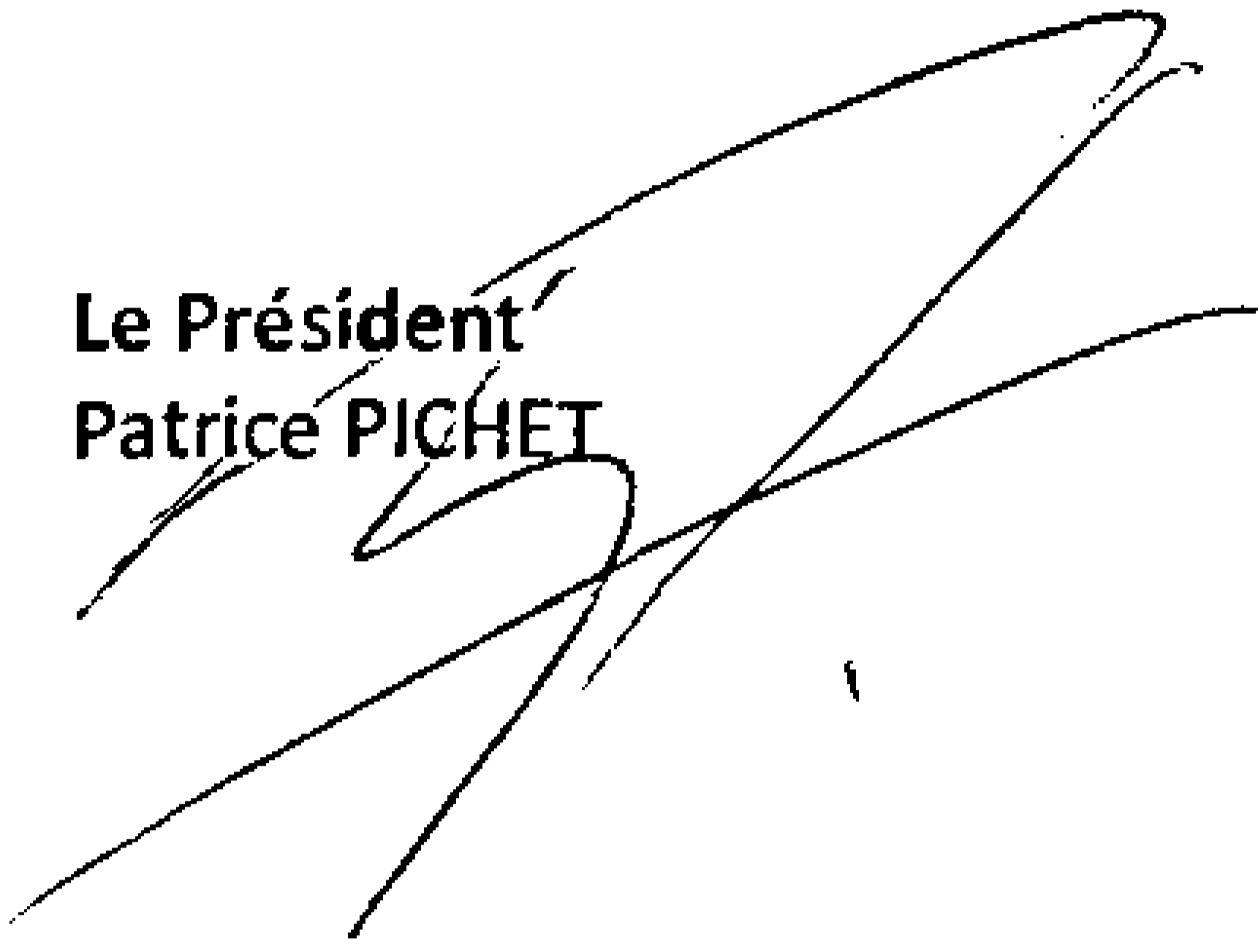
\*

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et un associé conformément aux dispositions statutaires.

Le Président  
Patrice PICHET



Un Associé  
Benoit PICHET

